



Audience de prestation de serment des avocats

12 décembre 2025 à 11 heures

Discours prononcé par Jean-Michel Etcheverry, Premier président de la cour d'appel de Montpellier

L'audience solennelle est ouverte.

Monsieur le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Montpellier,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers, ou leurs représentants, des barreaux de l'Aveyron, de Béziers, de Narbonne et des Pyrénées-Orientales,

Monsieur le président de l'Ecole des avocats centre-sud, EDACS,

Madame la vice-présidente responsable de la formation continue,

Monsieur le directeur de la formation initiale,

Mesdames et Messieurs les élèves avocats,

Mesdames et Messieurs, chers avocats et membres des barreaux du ressort,

C'est avec honneur et plaisir que la cour d'appel vous accueille dans le cadre de cette audience solennelle qui, bien au-delà du rituel annuel qu'elle est devenue, scelle de la plus belle manière la communauté judiciaire qu'avocats et magistrats forment à Montpellier, fille de la médecine et mais aussi fille du droit comme il nous plaît de le rappeler à quelques pas de la rue Placentin.

Une communauté judiciaire qui étend son champ bien au-delà de la ville de Montpellier, jusqu'aux confins des Pyrénées ainsi que l'a illustré le récent colloque organisé par l'université de Perpignan, sous la direction du bâtonnier Jean Villacèque, consacré au mouvement déontologique qui, ces dernières années, a gagné nos professions.

Mesdames et Messieurs les futurs avocats, l'année 2025 restera à tout jamais l'année de votre prestation de serment, elle restera aussi, à tout jamais, l'année où Robert Badinter est entré au Panthéon. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice ; Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel ; mais surtout Robert Badinter l'avocat, Robert Badinter le penseur avocat dont l'immense héritage intellectuel réunit à tout jamais nos professions.

Mesdames et Messieurs les futurs avocats, alors que vous parvenez au terme de plusieurs années d'études et d'efforts, vous pouvez être fiers – et vos familles et vos proches qui vous accompagnent aujourd'hui peuvent l'être aussi – de revêtir la robe de l'avocat, dans ce ressort tout particulièrement.

Montpellier est fille du droit parce qu'elle plonge ses racines multiséculaires dans les entrailles de la faculté de droit. Elle l'est aussi parce qu'elle a vu naître et prospérer de grands avocats, jusqu'aux heures les plus tragiques de notre histoire. Le premier président que je suis depuis quelques mois sait qu'aux heures les plus sombres de la Libération, la cour d'appel de Montpellier eut à sa tête un avocat – ce fut un cas unique en France – le bâtonnier Jules Granat qui, nommé premier président de la cour d'appel, sut rétablir le fonctionnement normal des juridictions de ce ressort.

Le 27 avril dernier, le bâtonnier François Bedel de Buzareingues, ancien président de la conférence des bâtonniers de France, quittait dans sa 99^{ème} année le barreau de Montpellier auquel il avait tant donné, de sa présence et de son éloquence martelée, jusqu'aux dernières années de sa vie.

Il y a vingt-cinq ans, le 31 mai 1999, alors que s'ouvraient à lui les portes de l'académie des sciences et lettres de Montpellier et qu'il prononçait l'éloge du bâtonnier Marcel Blisson¹, François Bedel de Buzareingues rappelait cette longue recommandation adressée à ses confrères par le bâtonnier Granat, quelques décennies avant d'avoir occupé le fauteuil de premier président de la cour d'appel.

Écoutons-le un instant, c'était en 1920, il y plus d'un siècle, alors que le barreau de Montpellier venait de se doter de son premier règlement intérieur :

« Dans cet opuscule, vous trouverez le résumé de nos règles essentielles, celles qui font la grandeur de notre Ordre, les traditions séculaires dont nous sommes les dépositaires, héritage (...) que nous devons transmettre intact aux générations futures ».

Vous êtes ces générations futures.

Et le bâtonnier Granat d'ajouter : *« Elles font de nous comme les membres d'une même famille, attachés à des souvenirs communs et à un même idéal ; elles nous donnent une âme collective s'élevant au-dessus des défaillances personnelles ou des dissentiments éphémères, pour s'élever à ce sentiment supérieur de la confraternité. Cette confraternité, vous en apprécierez le charme : elle aidera vos premiers pas dans la carrière ».*

Mais devenir avocat, ce n'est pas seulement s'inscrire dans une longue généalogie, c'est aussi se tourner résolument vers l'avenir.

Devenir avocat, c'est embrasser une profession bien vivante qui se doit de relever les défis de son époque.

Aussi, élèves avocats que vous êtes encore pour quelques instants, vous qui convoitiez, sur les bancs de la faculté puis de l'école, le parcours de celles et ceux qui vous ont précédés – peut-être même, un jour, êtes-vous entré dans cette salle, vous êtes-vous assis au fond de cette salle des assises pour les entendre plaider - vous pouvez aussi être fiers d'inscrire vos pas non pas

¹ Réceptions académiques 1999, séance du 31 mai 1999, pages 351 et suivantes.

dans ceux de vos bâtonniers en exercice – leur humilité n’y résisterait pas – mais dans ceux, plus proches encore de vous, de vos jeunes confrères qui comptent déjà dans leurs rangs plusieurs secrétaires nationaux jusqu’au dernier d’entre eux – avocat général le temps d’une nuit lors de la dernière Nuit du droit - le premier secrétaire Guillaume Raymond qui, après avoir remporté l’an dernier la plus haute distinction nationale d’éloquence au sein de la profession des avocats, a permis à la ville de Montpellier, à tout un ressort et à l’ensemble de ses juridictions et de ses barreaux, d’accueillir il y a quelques semaines seulement le concours national d’éloquence inter-barreaux de la Conférence nationale du grand serment.

Les barreaux du ressort de la cour d’appel de Montpellier sont les dépositaires d’un héritage prestigieux. Ils sont aussi porteurs d’avenir et vous êtes de celles et ceux qui le façonneront.

Aussi soyez fiers, soyez heureux de ce moment solennel. La cour forme pour chacun d’entre vous des vœux de plein épanouissement et de réussite professionnelle dans l’exercice de ce métier que vous avez choisi, l’un des plus beaux métiers qu’il soit, et qu’en sortant de cette audience vous pourrez exercer pleinement.

Monsieur le bâtonnier de l’Ordre des avocats du barreau de Montpellier,
L’usage en vigueur à Montpellier m’invite à vous donner la parole et, ce faisant, à vous faire la voix de l’ensemble des barreaux du ressort. Aussi je cède volontiers, au nom de la cour, à cet usage.

(Propos du bâtonnier)

Merci Monsieur le bâtonnier.

Monsieur le procureur général, quelles seront vos réquisitions ?

(Réquisitions du procureur général)

Merci Monsieur le procureur général.

Mesdames, Messieurs,

Le serment que vous allez prêter n’est pas seulement l’aboutissement d’un parcours universitaire et la consécration d’épreuves qu’il vous a fallu surmonter, il est aussi le choix d’une vie, le choix de mettre vos compétences au service d’autres hommes et femmes, de défendre leurs intérêts, leur considération, leur honneur et parfois même leur liberté.

Ce choix de vie est aussi et surtout l’expression d’un affranchissement, l’affirmation d’une indépendance qui assurément a dû peser dans votre aspiration à rejoindre le barreau, cette indépendance que nul pouvoir, nul juge, nul procureur, nul client ne pourra vous contester.

Avocats comme magistrats, nous avons la chance d’exercer notre profession sous un régime démocratique, de l’exercer dans un ensemble juridique et moral où le droit prime sur la force, un ensemble juridique et moral où la hiérarchie des normes prime sur les circonstances ou les conjectures, un ensemble juridique et moral où les décisions de justice comme les juges qui les rendent sont encore respectés.

Et pourtant, nous le savons, l’histoire nous l’a démontré, l’actualité nous le rappelle : cet ensemble est fragile et même illusoire si on le croit inaltérable.

Un jour, peut-être, il reviendra aux magistrats comme aux avocats de ce pays de défendre ensemble, pied à pied, ce bien commun qu'est notre Etat de droit.

Le fait de ne pas occuper la même place dans le prétoire ne saurait nous diviser. Bien au contraire, notre positionnement même dans la salle d'audience doit nous convaincre de la complémentarité qui est la nôtre dans l'exercice de la justice.

Il y a une poignée d'années, dans une revue juridique², à une journaliste qui lui demandait « *Voilà 56 ans que vous êtes avocat, vous devez trouver que l'univers judiciaire a changé* », le bâtonnier Gérard Christol répondait, de son verbe méditerranéen :

« Autrefois, nous vivions, avocats et magistrats, dans la douceur intra-utérine des enceintes des palais de justice : c'était un monde clos, fait d'évidences partagées (...) je me souviens de cet ancien bâtonnier et maire de Montpellier, Jean Zucarelli, dont j'étais le jeune associé. Il avait trois passions dans la vie, la table, la chasse et les dames.

Parfois, il avait quelques minutes de retard aux audiences, il disait ce n'est pas grave, le tribunal m'attendra. Et le tribunal l'attendait. Tout cela est fini. Maintenant vous avez une minute de retard et l'affaire est déjà mise en délibéré (...)

Quand j'ai commencé, les magistrats n'étaient pas accablés de dossiers. J'ai connu des affaires de divorce audiencées sur deux après-midis ! Maintenant quand vous arrivez en audience, on vous demande si vous avez quelque chose à dire et on vous prie de déposer votre dossier. C'est logique, nous avons quasiment le même nombre de juges qu'en 1850 tandis que la France compte 40 millions d'habitants en plus. Ce n'est pas tenable ».

Et l'ancien bâtonnier de Montpellier, ancien président de la conférence des bâtonniers d'ajouter : « *La violence de la transformation qui est en train de s'opérer tend les rapports entre avocats et magistrats* », tant est manifeste notre « *incapacité à juger à hauteur de la demande de justice* ».

Jamais la communauté judiciaire n'a autant de sens que dans les épreuves et les défis qu'il lui faut surmonter.

Au-delà de tout ce qui nous sépare, de tout ce qui peut aussi opposer nos professions, nous sommes liés, irréductiblement liés, consubstantiellement liés dans une communauté de destin. Notre seule ambition nous est aussi commune : gagner – regagner – la confiance que nos concitoyens doivent pouvoir avoir en leur justice.

Dans un état démocratique, il ne peut y avoir de justice sans avocat, non pas cet auxiliaire de justice au rang desquels l'avocat a parfois été relégué, moins encore cet adversaire que d'aucuns souhaiteraient incarner mais cet interlocuteur privilégié entre tous sans lequel il ne peut y avoir de justice, cet essentiel de justice avec lequel une justice moderne, une magistrature moderne doit conduire son action.

Ferme dans ses principes, loyale dans son action, la profession d'avocat n'a rien à craindre à s'engager dans cette relation avec les magistrats.

Vous avez un rôle majeur, une responsabilité majeure à tenir dans l'accès au droit de nos concitoyens. Nous avons, pour notre part, des engagements à tenir en matière d'aide

² Actu-Juridique.fr, 12 février 2021.

juridictionnelle et nous pouvons avancer ensemble ainsi que la journée consacrée à la pratique de l'aide juridictionnelle que nous avons organisée récemment à Montpellier, à laquelle chacun des bâtonniers du ressort a bien voulu participer, en présence du ministère comme du conseil national des barreaux, nous l'a démontré.

Vous avez un rôle majeur, une responsabilité majeure dans le débat judiciaire dont vous serez les principaux acteurs. Le temps n'est plus où la qualité d'un avocat se mesurait uniquement à sa combativité procédurale. L'avocat moderne est celui qui plaide de manière efficace et utile, l'avocat moderne est celui qui conclut de manière efficace et utile, tournant le dos l'un comme l'autre au verbiage et au bavardage qui ne sont jamais que la traduction de la pauvreté de l'argumentaire de celui ou celle qui s'y prête.

Vous avez un rôle majeur, une responsabilité majeure dans la durée des procédures que vous initiez ou subissez selon les choix, selon les stratégies procédurales que vous adoptez. Vous avez un rôle majeur, une responsabilité majeure dans la maîtrise des délais de procédure. Nous avons des engagements à prendre et à tenir en matière d'efficacité de nos organisations et de nos capacités de jugement.

Les décrets dits Magendie dont les embûches et les délais couperets vous ont très probablement été enseignés, ont démontré, en appel, l'incapacité de l'institution judiciaire à tirer les bénéfices de cette discipline imposée aux avocats. La publication du décret du 18 juillet dernier portant réforme de l'instruction conventionnelle doit être l'occasion pour votre profession de reprendre la main sur la mise en état des procédures civiles, en première instance comme en appel où nous mettrons en place dès la rentrée un groupe de travail commun aux magistrats, greffiers et avocats dont j'ai confié la responsabilité à la première présidente de chambre de la cour d'appel.

Dans le ressort de la cour d'appel de Montpellier, nous avons déjà initié cette approche conjointe de la réforme qui s'offre à nous et je tiens à nouveau à remercier l'ensemble des bâtonniers du ressort qui, dans chaque tribunal judiciaire du ressort comme à la cour, ont accepté de participer ensemble, magistrats, greffiers et avocats, à des sessions de formation commune, empruntant ainsi la voie à une réflexion et à des échanges nourris dont j'ai la conviction qu'ils seront fructueux.

Au-delà de la mise en état des affaires, vous avez aussi un rôle majeur, une responsabilité majeure dans le développement des modes amiables de règlement des litiges et la médiation en particulier qui, jamais, ne pourront prospérer si la profession ne se résout pas à s'en emparer.

Enfin, vous avez un rôle majeur, une responsabilité majeure dans l'appropriation des mesures alternatives à l'emprisonnement comme des aménagements de peine qui, si par votre contribution nous leur donnons enfin le contenu attendu par nos concitoyens, seront à même de favoriser la réinsertion de vos clients, d'éviter la récidive et de remédier enfin à l'insupportable surpopulation carcérale que connaissent les établissements pénitentiaires de notre région, plus encore qu'ailleurs.

Avec Monsieur le procureur général et Monsieur le directeur interrégional des services pénitentiaires, nous avons mis en place un observatoire de la régulation carcérale et ouvert nos échanges entre professionnels de la peine aux bâtonniers du ressort qui ont compris la portée de cette invitation.

Un mot enfin concernant la révolution qui nous attend. Après la révolution copernicienne qui a déchu notre planète du centre de l'univers, après la révolution darwinienne qui a relégué l'homme et la femme parmi les autres espèces animales, après la révolution freudienne qui nous a ramené à notre inconscient, une autre révolution est en voie de bouleverser notre rapport au monde, notre rapport à notre propre intelligence.

L'intelligence artificielle a déjà investi vos cabinets, elle gagne peu à peu ceux des magistrats. Ne faisons pas de l'intelligence artificielle un nouveau terrain d'affrontement entre nos professions mais, de manière infiniment plus ambitieuse et constructive, saisissons-nous ensemble, de manière transparente et loyale, des extraordinaires potentialités que cette nouvelle actrice dans le milieu judiciaire nous offre pour enfin pouvoir conjuguer quantité et qualité de la justice au service de nos concitoyens.

Mesdames, Messieurs les élèves-avocats,

Le serment que vous allez prêter dans un instant signe un engagement, votre engagement dans la carrière d'avocat.

C'est un engagement à agir avec intégrité, à respecter les lois, à préserver l'honneur -et il est immense - de votre profession.

La dignité, la conscience, l'indépendance, la probité et l'humanité devront être les maîtres mots de votre action.

C'est ce serment aux valeurs qu'il énonce qui fondera la confiance de celles et ceux, puissants ou démunis, qui se tourneront vers vous. Y renoncer un jour, ce sera trahir le jeune homme, la jeune femme que vous étiez ce jour, ce sera trahir celles et ceux qui vous accompagnaient en ce moment fort de votre vie personnelle, ce sera trahir l'idéal de justice qui vous a conduit jusqu'ici.

Alors qu'en ce moment même, au tribunal de Paris, le Conseil supérieur de la magistrature rend publique la charte de déontologie que le législateur lui a demandé d'établir à l'usage des magistrats, nous partageons, magistrats et avocats, une même exigence déontologique, cette même veine éthique qui nous distingue de tant d'autres professions.

Loin d'être un carcan, la déontologie sera votre plus fidèle alliée, votre plus fidèle soutien lorsque, pris dans ce colloque singulier avec vous même qu'est le cas de conscience, vous vous rappellerez les termes de votre serment.

Mon illustre prédécesseur, le bâtonnier Granat, encore lui, énonçait il y a plus d'un siècle à l'endroit de ses jeunes confrères³ :

« Vous, mes jeunes confrères, qui, poussés par la culture de votre esprit, êtes venus à cette profession attirés par sa noblesse, vous n'oublierez jamais, j'en suis certain, qu'elle ne convient pas à ceux que des ambitions trop hâtives rendent enclins à des moyens de parvenir, admis peut-être dans d'autres professions plus lucratives, interdits dans la nôtre par des traditions que les bâtonniers ont toujours fait respecter et qu'ils maintiendront.

Le succès de l'avocat ne peut être que le fruit d'un travail scrupuleux et patient. La profession est trop fière pour se révéler du premier coup au premier venu (...) Loin de moi la pensée de refroidir

³ Op. cit., page 354.

vos ardeurs ; mon désir est, au contraire, de les stimuler en les guidant vers la bonne voie. Les conseils de vos anciens vous aideront et la sollicitude de votre bâtonnier vous est toujours acquise ».

Il ne vous aura pas échappé combien j'ai pris soin de convoquer à cette audience plusieurs de vos aînés, parmi les plus illustres de vos prédécesseurs, tant je suis convaincu qu'exercer la profession d'avocat, intégrer un barreau c'est s'inscrire dans son histoire, ses valeurs, dans une lignée qui dépasse chacun d'entre vous mais à laquelle la robe que vous portez vous rattache à tout jamais.

Quelle que soit votre carrière, quels que soient les intérêts que vous servirez, quelles que soient les causes que vous défendrez, restez fidèles à l'idée de justice qui vous a conduit jusqu'ici.

Mesdames, Messieurs les élèves avocats,

Nous allons procéder à présent à votre prestation de serment. A l'appel de votre nom, vous voudrez bien approcher de la barre, lever la main et dire « Je le jure »

« Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, confiance, indépendance, probité et humanité.

(Prestation de serment des élèves-avocats)

Monsieur le procureur général,

La cour vous donne acte de vos réquisitions,

Chers maîtres,

La cour vous donne acte de votre serment,

Et dit que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.

L'audience solennelle est levée.